

Réunion du Conseil Municipal
Du 6 mars 2017 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 mars 2017 à la Mairie sur convocation en date du 28/02/2017 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme ILAHA-ITEMA, Mme RIVAUD, Mme LAURENT, Mme CHAULET

Procuration : Néant

Ouverture de la séance à 20h30.

M. SALAGNAD est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 15/02//2017. Le PV de séance est approuvé à l'unanimité.

M. MASSON, trésorier est excusé. M. BLOND propose que le secrétaire de séance pour les votes des comptes de gestion et administratifs soit M. GERMOND, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Dossier 1 : Budget principal : Vote du compte de gestion 2016

M. GERMOND présente le compte de gestion 2016 du budget principal.

Section investissement :

Recettes nettes : 691 700,82€

Dépenses nettes : 683 596,83€

Excédent d'investissement de l'exercice de **8 103,99€**.

Report excédent 2015 : 208 226,88€

Résultat cumulé : **216 330,87€**

Restes à réaliser dépenses : 1 198 163€

Restes à réaliser recettes : 233 500€

Total restes à réaliser : 964 663€

Besoin de financement : **748 332,13€**

Section fonctionnement :

Recettes nettes : 1 537 768,73€

Dépenses nettes : 1 089 978,07€

Excédent de fonctionnement de l'exercice de **447 790,66€**.

Report excédent 2015 : 955 571,59€

Part affectée : 362 331,15€ reste 593 240,44€

Résultat cumulé : **1 041 031,10€**

Affectation obligatoire à l'investissement : **748 332,13€**

Complément libre d'affectation : **292 698,97€**

M. GERMOND précise que ces chiffres sont identiques au compte administratif.

Il passe au vote. Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

Dossier 2 : Budget principal : Vote du compte administratif 2016

M. GERMOND présente le compte administratif 2016.

Il présente d'abord le fonctionnement par chapitre et fait remarquer que l'on retrouve :

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice à hauteur de 1 089 978,07€
- Les recettes de fonctionnement de l'exercice à hauteur de 1 537 768,73€

M. GERMOND indique que le budget a été respecté. Les dépenses ont malgré tout augmenté de 3,74% par rapport à 2015 et les recettes ont diminué de 3,97%, notamment à cause de la diminution des trois taxes de -3% décidée par le Conseil Municipal (- 17 000€), la révision de l'attribution de compensation (- 38 000€), la baisse de la dotation forfaitaire (- 34 000€). Les recettes de fonctionnement avec le résultat 2015 reporté (593 240,44€) s'élèvent à 2 131 009,17€. L'excédent de fonctionnement cumulé est de **1 041 031,10€**.

M. GERMOND présente ensuite les différents programmes de l'investissement 2016. Il explique que tout n'a pas été réalisé (budget : 1 956 645€ - réalisations 683 596,83€) et qu'il reste beaucoup de dépenses engagées qui se réaliseront en 2017 (voir montant des restes à réaliser). Dans les réalisations il y a deux programmes importants en 2016, la salle de motricité et le clubhouse du stade. Il rappelle :

- Les dépenses d'investissement de l'exercice à hauteur de 683 596,83€
- Les recettes d'investissement de l'exercice à hauteur de 691 700,82€ soit un excédent de 8 103,99€.

Avec le report de 2015, il y a un excédent cumulé de **216 330,87€**.

M. PATAUD demande des précisions sur le programme de l'éclairage public (budget 850€ ; réalisations 6 699,80€). M. BLOND dit que c'est l'achat de lampadaires solaires, installés à Nieul et au Bos de la Côte à des endroits où il n'y avait pas de possibilité d'éclairage public. Ces lampadaires éclairent des points de ramassage scolaire et pourront être déplacés.

Le Maire sort de la salle le temps du vote. Le compte administratif du budget principal est voté à l'unanimité.
Le Maire revient dans la salle.

Dossier 3 : Budget principal : Affectation du résultat

M. GERMOND reprend à nouveau les résultats.

Besoin de financement section investissement : **748 332,13€**

Résultat cumulé section de fonctionnement : **1 041 031,10€**

Affectation obligatoire à l'investissement : **748 332,13€**

Complément libre d'affectation : **292 698,97€**

Il est proposé d'affecter cette somme à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget 2017. Cette affectation est votée à l'unanimité.

Dossier 4 : Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2016

M. GERMOND présente le compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement.

Section investissement :

Recettes nettes : 33 400,61€

Dépenses nettes : 37 768,38€

Déficit d'investissement de l'exercice de **4 367,77€**.

Report excédent 2015 : 71 456,58€

Résultat cumulé : **67 088,81€**

Restes à réaliser dépenses : 124 000€

Restes à réaliser recettes : 68 869€

Total restes à réaliser : 55 131€

Besoin de financement : **0€**

Section fonctionnement :

Recettes nettes : 47 451,37€

Dépenses nettes : 38 555,92€

Excédent de fonctionnement de l'exercice de **8 895,45€**.

Report excédent 2015 : 13 917,33€

Part affectée : **0€**

Résultat cumulé : **22 812,78€**

Affectation obligatoire à l'investissement : **0€**

Complément libre d'affectation : **22 812,78€**

M. GERMOND passe au vote. Le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

Dossier 5 : Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2016

M. GERMOND précise que les chiffres sont identiques au compte de gestion.

Pour les mêmes raisons que pour le budget principal certains réseaux liés à des programmes d'investissement sont dans les restes à réaliser (Ave Pasteur, terrain de la Borie).

Le Maire sort de la salle le temps du vote. M. GERMOND passe au vote. Le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire revient dans la salle.

Dossier 6 : Budget Assainissement : Affectation du résultat

Besoin de financement section investissement : **0€**

Résultat cumulé section de fonctionnement : **22 812,78€**

Affectation obligatoire à l'investissement : **0€**

Complément libre d'affectation : **22 812,78€**

Il est proposé d'affecter cette somme à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget 2017. Cette affectation est votée à l'unanimité.

Dossier 7 : Budget lotissement de Maison Neuve II : Vote du compte de gestion 2016

M. GERMOND présente le compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement de Maison Neuve.

Il rappelle la vente d'un lot réalisée en 2016.

Section investissement :

Recettes nettes : 17 355€

Dépenses nettes : 2 786€

Excédent d'investissement de l'exercice de **14 569€**.

Report déficit 2015 : - 29 982,77€

Résultat cumulé : - **15 413,77€**

Besoin de financement : **15 413,77**

Section fonctionnement :

Recettes nettes : 20 141€

Dépenses nettes : 20 141€

Excédent de fonctionnement de l'exercice de **0€**.

Report 2015 : 0€

Part affectée : **0€**

M. GERMOND passe au vote. Le compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement de Maison Neuve est approuvé à l'unanimité.

Dossier 8 : Budget lotissement de Maison Neuve II : Vote du compte administratif 2016

M. GERMOND précise que les chiffres sont identiques au compte de gestion.

Il rappelle la vente d'un lot réalisée en 2016. M. PATAUD dit qu'il y a eu 3 ventes. M. BLOND dit que seule une vente a été enregistrée en 2016. M.PATAUD demande pour quelles raisons. M. BLOND dit que c'est au niveau du notaire. M. GERMOND dit qu'en 2017, ce budget devrait être clôturé.

Le Maire sort de la salle le temps du vote. M. GERMOND passe au vote. M. PATAUD dit qu'il vote contre car il ne comprend pas pourquoi la dernière vente n'est pas encore faite. M. VARACHAUD dit que les permis de construire sont déposés. Après discussion, le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement 2016 est approuvé par 1 ABSTENTION (M. PATAUD), 13 voix POUR.

Le Maire revient dans la salle.

Dossier 9 : Indemnités du Maire et des Adjointes : actualisation de l'indice brut terminal

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Il explique qu'il s'agit de la revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Lors de la délibération initiale, les rémunérations étaient fixées suivant un pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique. Cet indice est revalorisé au 01/02/2017. Le percepteur demande une délibération mentionnant que les rémunérations seront fixées sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire indique ensuite qu'il ne percevra plus la majoration de 15% au titre de chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, la délibération mentionnant que les rémunérations du Maire et des Adjointes seront fixées sur un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique en complément des délibérations n°2 & 3 du 29/03/2014, est approuvée par 1 ABSTENTION (M. PATAUD) et 14 voix POUR.

Dossier 10 : Equipement trop plein du poste de relevage du 8 mai 1945

M. le Maire explique qu'afin de répondre aux exigences réglementaires en termes d'auto-surveillance des rejets d'eaux usées au titre de l'arrêté du 21/07/2015, la Commune doit équiper le trop plein du poste de relevage en amont de la station d'épuration d'un dispositif permettant de mesurer le débit.

La dépense s'élève à 15 643€ HT. C'est une proposition de la SAUR. Cet équipement devrait être subventionné à 80% par l'agence de bassin Loire-Bretagne. M. PATAUD demande s'il n'y a pas de 2^{ème} devis pour comparer. M. BLOND dit que c'est la SAUR qui a l'affermage de l'assainissement. M. PATAUD n'est pas d'accord. Après discussion, le programme est approuvé par 1 voix CONTRE (M. PATAUD), 2 ABSTENTIONS (Mme ILAHA-ITEMA ; M. GARREAU) et 12 voix POUR.

Le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations pendant le 1er trimestre :

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision	Avant
1er T 2017	1	24/01/2017	12	renouvellement adhésion Mission Locale Rurale	1€/hab	0,96€/h
	2	22/02/2017	12	renouvellement adhésion Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin	120€ (1001 à 5000 hab)	120 €

Questions diverses :

- M. BLOND donne des indications sur les implications de la loi BROTTESS sur le budget assainissement.
- M. GARREAU fait part des demandes de l'Association de pêche et notamment d'empierrement le sol sous les tables de pique-nique à l'étang de pêche. Ils souhaiteraient aussi qu'en période estivale ou de sécheresse, personne ne vienne pomper de l'eau dans l'étang.

Fin de la séance à 22h.